

CERTIFICATION ET INSCRIPTION

APERÇU

En Saskatchewan, vous devez répondre à des critères précis et détenir un brevet d'enseignement valide afin d'être engagé, nommé, employé ou maintenu en poste en tant qu'enseignante, enseignant ou direction d'école dans une école financée par les fonds publics.

De plus, les enseignantes et enseignants qui ont reçu un brevet d'enseignement et qui travaillent comme enseignantes et enseignants sont tenus de s'inscrire chaque année auprès de la Commission de réglementation des enseignant(e)s professionnel(le)s de la Saskatchewan (CREPS). Tous les enseignantes et enseignants qui s'inscrivent auprès de la CREPS seront inscrits au registre public.

OBTENIR UN BREVET D'ENSEIGNEMENT

Pour enseigner dans le système d'éducation de la Saskatchewan, de la prématernelle à la 12^e année, vous devez détenir un brevet d'enseignement de la Saskatchewan délivré par la Commission de réglementation des enseignant(e)s professionnel(le)s de la Saskatchewan. Un certificat est également requis pour travailler dans les écoles indépendantes enregistrées et peut être exigé par les écoles gérées par les Premières Nations.

Les exigences relatives à l'obtention d'un brevet d'enseignement en Saskatchewan sont les suivantes :

- Avoir terminé la 12^e année ou l'équivalent.
- Avoir terminé quatre années d'études postsecondaires et détenir un baccalauréat.
- Avoir suivi un programme approuvé de formation à l'enseignement comprenant au moins 48 heures-crédits semestriels de formation en enseignement, y compris un stage prolongé.
- Détenir un brevet d'enseignement de la province ou du territoire où la formation en enseignement a été complétée (si elle a été suivie hors de la Saskatchewan).

Vous trouverez plus de renseignements sur les exigences académiques à l'annexe F des règlements de la CREPS.

Pour devenir une enseignante ou un enseignant certifié, vous devez créer un compte en ligne sur le site Web de la CREPS à l'adresse www.sptrb.ca et remplir et soumettre une demande de certification.

Veillez consulter le site Web de la CREPS à l'adresse www.sptrb.ca pour obtenir des instructions supplémentaires sur ce processus.

S'INSCRIRE EN TANT QU'ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT

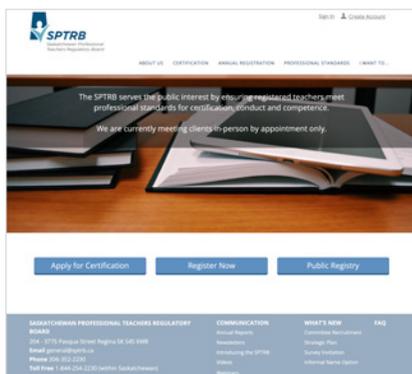
Pour pouvoir enseigner dans la province, vous devez vous inscrire chaque année auprès de la CREPS. Tous les enseignantes et enseignants qui s'inscrivent auprès de la CREPS figurent au registre public hébergé sur le site Web de la CREPS.

Pour vous inscrire, vous devez ouvrir une session dans votre compte en ligne de la CREPS et accéder au formulaire de demande de renouvellement d'inscription. Vous devrez mettre à jour vos informations personnelles et celles de votre employeur, votre affectation scolaire, répondre à une question de divulgation confidentielle et déclarer que les informations que vous avez fournies sont exactes.

Remarque : Pour chaque année scolaire, la CREPS spécifiera une période d'inscription avec des dates

limites. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous êtes inscrit pour enseigner pendant l'année à venir. Vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année scolaire en contactant la CREPS.

Pour plus d'informations sur l'inscription en tant qu'enseignante ou enseignant, veuillez consulter le site www.sptrb.ca.



LA FÉDÉRATION DES
**ENSEIGNANTES
ET ENSEIGNANTS**
DE LA SASKATCHEWAN

Bureau de la FES

2317 avenue Arlington, Saskatoon SK S7J 2H8
T: 306-373-1660 ou 1-800-667-7762 **F:** 306-374-1122 **C:** stf@stf.sk.ca

Centre Arbos pour la formation

2311 avenue Arlington, Saskatoon SK

www.stf.sk.ca [f](#) [t](#) [@](#) [v](#) @SaskTeachersFed

Cette synthèse ne contient que des informations générales. En cas de divergence d'interprétation, la législation ou la convention collective applicable est l'autorité finale. Pour de plus amples informations, contactez la Fédération ou visitez le site Web de la FES à l'adresse www.stf.sk.ca.